



Garde enfant de 14 ans ma fille de 14 ans a décidé de vivre chez

Par **marine**, le **22/07/2009** à **12:27**

Bonjour,

Ma fille de 14 ans a décidé de vivre chez son père.

Elle y est depuis 4 mois. Elle m'a demandée de respecter son choix, je me suis donc inclinée. Je l'ai vu 7 jours en 4 mois, au départ elle ne voulait plus venir me voir sauf que pendant les 7 jours où elle était avec moi elle était super contente elle voulait revenir pendant mes vacances. Après une journée passée avec son père elle me téléphone pour me dire qu'elle ne veut plus me voir. Son père a toujours essayé de monter ma fille contre moi depuis notre séparation il y a 7 ans. Il passe des heures et des heures à la harceler pour qu'elle lui dise ce qu'il veut entendre. (je sais que j'aurais jamais dû accepter mais j'avais peur de ne plus jamais la revoir alors j'ai cédé).

Je leur ai dit que si je ne pouvais pas la prendre pour la moitié des vacances et 1 week end sur 2, je ne serais plus d'accord pour qu'elle reste chez lui, mais ça n'a rien changé elle veut toujours pas revenir.

Donc je leur ai dit que si je ne l'avais au jour convenu je porterais plainte.

Plus le temps passe plus il l'a monte contre moi et plus elle est méchante. Il lui a fait faire une lettre au juge pour qu'elle dise qu'elle voulait plus vivre avec moi parce que j'étais méchante, que je la battais et que je l'aimais pas.

Il faut que je la sorte de la parce qu'il va la détruire complètement et que je ne la reverrai plus jamais.

Je ne sais plus quoi faire ni quoi dire pour qu'elle comprenne et qu'elle revienne. qu'il s'est renseigné chez le JAF et il est pas obligé de me la redonner si elle refuse de rentrer. Alors que mon avocate me dit que s'il ne me la ramène pas comme convenu elle peut

déposer plainte.

Je voudrais savoir ce que je dois faire et comment le faire ?

De plus j'ai problème sur le jugement, tout est bien écrit qu'on papa et moi étions d'accord pour que j'ai la garde, sur les modalités d'exercice de garde et d'hébergement sur la pension. le juge au tribunal avait rendu son verdict en ma faveur et sur l'ordonnance tout est bien noté sauf pour la résidence elle est fixée chez le papa.

Comment faire pour le changer ?

merci d'avance pour vos réponses